

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2025	02	04
----	------	----	----

<b>OBJET</b>				
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024</b>		<p><i>L'an deux mille vingt cinq le 27 février</i></p> <p>Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Barakason de Rezé, sous la Présidence de Madame Agnès Bourgeois.</p>		
<b>Date de convocation : 13 février 2025</b>				
	<b>Membres</b>	<b>Présent-es</b>	<b>Absent-es</b>	<b>Absent-es représenté-es ou Délégation de vote</b>
<b>15 membres en exercice</b>	<b>Ville de Rezé</b>			
	Mme Agnès BOURGEAIS	X		
	M. Hugues BRIANCEAU	X		
	Mme Eva PAQUEREAU	X		
	Mme Agnès CABARET-MARTINET	X		
	M. Jean-Christophe FAËS			X
	M. Maxime VENDÉ	X		
	M. Roland BOUYER	X		
	M. François NICOLAS	X		
	<b>Département de Loire-Atlantique</b>			
	Mme Dominique POIROUT	X		
	<b>Région Pays de la Loire</b>			
	Mme Anne-Sophie LAMBERTHON		X	
	<b>Personnalités qualifiées</b>			
	Mme Brigitte BRAULT	X		
	M. Vianney MARZIN	X		
	M. Damien TASSIN	X		
	<b>Représentant-es du personnel</b>			
	Mme Maureen LARGOUET	X		
Mme Nelly LANDAIS	X			

13 présent-es  
1 représenté-es  
Soit 14 votant-es

**Délibération n°2025-02-04 du 27 février 2025 du Conseil d'administration de La Soufflerie :  
Affectation du résultat de la Section d'Exploitation et de la Section d'Investissement de l'exercice 2024**

*Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,*

*Conformément à l'article 10.2 des Statuts de la Soufflerie :*

*« Le Conseil d'Administration délibère sur (...) les comptes financiers et l'affectation des résultats de l'exercice ».*

Le conseil d'Administration de la Soufflerie doit affecter le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024.

Il apparaît pour l'exercice 2024 :

- **Section d'exploitation :** solde de + 84 890,31 € Hors Taxes
  - **Section d'investissement :** solde de - 6 851.81 € Hors Taxes
- Soit un total Hors Taxes de + 78 038,50 €

Par ailleurs, les restes à réaliser laissent apparaître :

- **en dépenses :** un montant de 0 € Hors Taxes
- **en recettes :** un montant de 0 € Hors Taxes

L'affectation doit se faire à partir des résultats cumulés depuis la création de la Soufflerie, par le Conseil d'administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'investissement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'exploitation.

**Résultats cumulés depuis 2016 :**

- **Solde d'exécution de la section d'exploitation :** + 91 682,78 € HT
- **Résultat exercice 2024 :** + 84 890,31 € HT
- **Résultat d'exploitation reporté au BP 2025 :** + 176 573,09 € HT
  
- **Solde d'exécution de la section d'investissement :** + 19 005,07 € HT
- **Résultat exercice 2024 :** - 6 851.31 € HT € HT
- **Résultat d'investissement reporté au BP 2025 :** + 12 153,76 € HT

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter les résultats comme suit :

- **+ 176 573,09 € en report à nouveau sur la section d'exploitation**  
(affectation au compte 110 en réserves)
- **+ 12 153,76 € en report à nouveau sur la section d'investissement**  
(affectation au compte 1068 en réserves d'investissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- **+ 176 573,09 € en report à nouveau sur la section d'exploitation**  
(affectation au compte 110 en réserves)
- **+ 12 153,76 € en report à nouveau sur la section d'investissement**  
(affectation au compte 1068 en réserves d'investissement)

Fait à Rezé, le 27 février 2025

La Présidente du Conseil d'administration de la Soufflerie  
Madame Agnès Bourgeais

